



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Développement de la biographie hospitalière

Question écrite n° 23238

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité d'accompagner le développement de la biographie hospitalière. Il s'agit de proposer à une personne gravement malade, suivie par une équipe soignante, de raconter à un membre du personnel médical formé, des épisodes de son histoire, et de recevoir gracieusement (lui-même ou un proche désigné) le récit de sa vie sous forme d'un livre relié par un artisan d'art. Cette démarche constitue un traitement non médicamenteux qui s'intègre à la prise en charge globale du patient et permet un mode d'accompagnement complémentaire dans son parcours de soins. Elle allège les souffrances liées à la maladie en lui proposant de transmettre, de témoigner et de partager son histoire personnelle. Aujourd'hui, environ une quinzaine de biographes hospitaliers travaillent dans des hôpitaux ou des centres de soins palliatifs partout en France. Cependant, ces démarches sont souvent soutenues par des mécènes privés. En conséquence, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement compte mettre en place afin d'accompagner le développement de la biographie hospitalière dans le pays.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23238

Rubrique : Fin de vie et soins palliatifs

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8434

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)